

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –  
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-28.06-09- Programme voirie 2012 – choix du prestataire**

Dans le cadre de la programmation voirie 2012, une consultation a été lancée le 23 mai dernier pour une remise des offres le vendredi 15 juin à 12 h 00.

QUATRE entreprises ont retiré un dossier et déposé une offre dans les délais.

Au vu des critères de jugement des offres retenues et de leur analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 juin 2012, propose d'attribuer le marché au groupement EIFFAGE-MALET, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide d'attribuer le marché relatif au programme voirie 2012 au groupement EIFFAGE-MALET, pour un montant de 964 258.53 HT € Hors Taxe, soit 1 153 253.20 € TTC Toutes Taxes Comprises

► autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce marché.

Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le

Pour copie conforme  
Arsac, le 3 juillet 2012

Le Président  
Gérard DUBO



**Acte à classer**

DL2012-2806-09

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2012-07-05T15-42-46.00 ( MI54012744 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120628-DL2012-2806-09-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Programme voirie 2012 - Choix du prestataire

Date de décision : 28/06/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Acte : 9.PDF

Préparé

Le 05/07/12 à 15:42

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 05/07/12 à 15:42

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 05/07/12 à 16:35